



APPEL AUX ARTISTES-GRAFFITEURS

Programme de prévention et de soutien relié aux tags et graffitis

Fresque graffiti 2020

Endroit : Parc Broad, 140 rue Brook Gatineau, QC J9H 3B4

Début de l'appel : 6 juillet 2020

Date limite : 2 août 2020

Réalisation : août – septembre 2020

Cachet d'artiste(s) : 3 000 \$

Superficie : 60 m²

Le programme de soutien et de prévention aux tags et graffitis invite des artistes-graffiteurs à soumettre une proposition de fresque. L'œuvre visuelle sera située au 140 rue Brook dans le secteur d'Aylmer.

THÈME

La fresque devra exploiter un des thèmes suivants :

- L'histoire d'Aylmer,
- Les loisirs,
- La nature, ou
- L'esprit de communauté

MATÉRIEL À FOURNIR ET OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

- Envoyer de 1 à 2 œuvres préliminaires (croquis/dessins);
- Spécifier clairement la disposition de l'œuvre sur le mur (voir Annexe A);
- Soumettre un portfolio numérique incluant de 3 à 5 œuvres récentes et/ou lien web.
Optionnel : lien d'un site internet, page Facebook ou Instagram;

- Préparer un texte de présentation d'un maximum de 100 mots incluant : une description de l'œuvre proposée, le lien avec la thématique une courte description de la démarche proposée et une brève présentation de l'artiste;
- Noter que la réalisation de l'œuvre est la responsabilité de l'artiste. Une entente de service sera signée avec la Ville de Gatineau;
- Établir avec la Ville, une liste d'équipement et de matériel requis au moins deux semaines avant le début du projet (échafaudage, peinture);
- Respecter l'échéancier de travail convenu avec la Ville. Cet élément fera partie de l'entente de service;
- Démontrer et expliquer les techniques et/ou les procédures proposées pour assurer la résistance de l'œuvre dans le temps (type de peinture, protection, etc.).

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité de sélection utilise les critères de sélection comme outils d'évaluation des candidatures et des propositions. L'évaluation des candidatures et des propositions porte sur les critères suivants :

- Proposition d'artistes de l'Outaouais;
- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et originalité de la démarche;
- Coup de cœur du comité;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation;
- Impact visuel du projet;
- Aspects fonctionnels et techniques;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible (respect du budget);
- Respect de la thématique.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Rôle du comité de sélection

Le comité de sélection est responsable du choix de l'artiste(s) retenu. Le responsable du concours agit à titre d'animateur et appui logistique (préparation des rencontres) lors des séances du comité.

Composition du comité de sélection

Un comité de sélection sera mis sur pied spécifiquement pour concours. Il est composé d'un minimum de 5 membres, parmi les personnes suivantes :

- Un représentant du quartier;
- Conseiller municipal du district;
- Un représentant de la Ville de Gatineau;
- Un représentant du milieu artistique;
- Un membre de la Commission Jeunesse.

CACHET D'ARTISTE

Le cachet d'artiste couvre l'intégralité du financement destiné à l'artiste, au groupe d'artistes et/ou à tout autre assistant ou sous-traitant participant à l'exécution du mandat. Lorsque plusieurs artistes sont impliqués dans la soumission d'un projet, la répartition du cachet entre les parties impliquées sera déterminée avant le démarrage du projet et les contrats conclus avec chaque artiste.

PROCÉDURES POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Rôle du responsable du concours

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées au responsable du concours :

Julie Vallon

Responsable, programme

SLSDC

Responsable - Opérations et installations sportives

Loisirs, sports et développement des communautés

Ville de Gatineau

Téléphone : 819 243-2345, poste 2672

Courriel : vallon.julie@gatineau.ca

Tous les documents remis par courriel par un candidat sont vérifiés par le responsable du concours quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises pour analyse par le comité de sélection.

ANNEXE A

Emplacement de la fresque – 140 rue Brook

